



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	33
Conseillers en exercice	33
Qui ont pris part à la délibération	33

SEANCE DU
16 SEPTEMBRE 2026

Le seize septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe RAZEYRE, et à la suite de la convocation faite par le Maire le dix septembre deux mille vingt six et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Monsieur Philippe RAZEYRE, Monsieur Jérémy CROIZON, Madame Diane JADAS, Monsieur Nicolas MESPLOMB, Madame Kristel SODANO, Monsieur Pierre GIVONE, Madame Marie Anne LEQUEUX, Monsieur Sébastien KNOCKAERT, Madame Régine COQU, Monsieur Guillaume HENRY, Madame Sandrine SAVIN, Madame Christelle PAGE, Monsieur Fabrice QUERLIER, Madame Khadija KHAASSIME, Monsieur Axel COSTANSO-BITZ, Monsieur Adrien ROIG, Madame Basma LAMOUCHE, Madame Julie BORTELS VIRGONA, Madame Christelle GIRBE, Monsieur Rémy ROCCHIA, Monsieur Justin DUBOIS, Madame Sylvie BOUDOU, Madame Claire BLANC, Monsieur Alain ARIA, Madame Karen LECHALIER, Madame Hélène ALLIETTA, Madame marie GED, Monsieur Dominique MEYER

REPRESENTES : Madame Valérie LOUBEYRE à Madame Kristel SODANO, Madame Caroline DE SAINT REMY à Monsieur Justin DUBOIS, Monsieur Raul TRUJILLO à Monsieur Sébastien KNOCKAERT, Monsieur Jean-Jacques DECORDE à Monsieur Alain ARIA, Monsieur Fabrice MATTEI à Madame Marie GED

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Justin DUBOIS

DELIBERATION N° 2026-109	Culture Modification des tarifs de la médiathèque municipale et de la billetterie des spectacles de la saison culturelle au 1 ^{er} octobre 2026
-----------------------------	--

VU la délibération n°2024-093 portant sur la modification des tarifs de tarification billetterie des spectacles au 1er septembre 2024 ayant approuvé les tarifs appliqués par le service Médiathèque Culture comme étant la dernière modification en date ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la programmation culturelle et d'autres manifestations, de nombreux spectacles et événements sont organisés à destination de tous les publics par le Service Médiathèque Culture.

Au regard de la création de la nouvelle salle de spectacle, l'Espace Harmonie, exploitable de manière prévisionnelle à partir d'octobre 2026, la Commune souhaite faire évoluer la grille tarifaire applicable à la Médiathèque municipale et à la billetterie des spectacles de la saison culturelle à partir du 1^{er} octobre 2026.

Cette démarche s'appuie sur 3 orientations principales :

- ✓ **Adapter l'offre tarifaire aux nouveaux équipements de la Commune.** L'ouverture de l'Espace Harmonie représente une évolution significative de l'offre culturelle communale. Il convient d'adapter la tarification entre les différents lieux (Médiathèque, Espace Sévigné, Espace Harmonie) tout en tenant compte des coûts d'exploitation et d'investissement liés à ce nouvel équipement,
- ✓ **Accompagner la montée en gamme de l'offre culturelle.** La création de l'Espace Harmonie permet à la Commune de proposer une programmation culturelle plus ambitieuse et diversifiée. Cette montée en gamme de l'offre, tant en termes de capacité d'accueil que de qualité des productions artistiques proposées, nécessite une adaptation de la grille tarifaire reflétant la valeur des spectacles programmés, tout en préservant l'accessibilité pour tous les publics grâce à la politique tarifaire différenciée.
- ✓ **Répondre à une mission de service public par la mise en place d'une tarification différenciée.** Dans le cadre de sa mission de service public, la Commune s'engage à fournir un accès à la culture pour tous les publics, sans distinction. La mise en place d'une tarification différenciée tient compte des revenus et de la situation sociale du public accueilli et constitue un levier essentiel pour assurer l'équité d'accès aux services de la médiathèque et aux spectacles proposés.

1. Médiathèque municipale :

Les tarifs d'adhésion à la Médiathèque municipale restent inchangés.

Pour les résidents lambescains :

Catégories de tarifs	Tarifs
Adulte dès 18 ans	12,60 €
Moins de 18 ans	Gratuit
Bénéficiaire des minimas sociaux (demandeur d'emploi, assujettis au RSA, non imposable), personne en situation de handicap	Gratuit
Collectivités	Gratuit

Pour les non-résidents :

Catégories de tarifs	Tarifs
Adultes dès 18 ans	26,25 €
Moins de 18 ans	15,75€

2. Billetterie spectacles :

Libellé du tarif	Typologie de public	Tarif
Tarif A	Adulte (dès 26 ans)	29 €
	Jeune (18 – 25 ans)	20 €
	Enfants (mineurs)	14 €

	Bénéficiaire des minimas sociaux (demandeurs d'emploi RSA, non-imposable), personne en situation de handicap accompagnant	
Tarif B	Adulte (dès 26 ans)	18 €
	Jeune (18 – 25 ans)	12 €
	Enfants (mineurs)	8 €
	Bénéficiaire des minimas sociaux (demandeurs d'emploi RSA, non-imposable), personne en situation de handicap accompagnant	12 €
Tarif C	Adulte (dès 26 ans)	12 €
	Jeune (18 – 25 ans)	8 €
	Enfants (mineurs)	8 €
	Bénéficiaire des minimas sociaux (demandeurs d'emploi RSA, non-imposable), personne en situation de handicap accompagnant	8 €

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 013-211300504-20260916-DB_2026_109-DE

Explication des tarifs : Le tarif plein ayant été estimé à partir d'un comparatif des tarifs appliqués aux structures culturelles du territoire. Le tarif réduit (jeune entre 18 et 25 ans et bénéficiaire des minimas sociaux) représente près de 2/3 du tarif plein. Le tarif enfant (mineurs) représente environ 2/3 du tarif réduit, exception du tarif C.

Ces nouveaux tarifs sont applicables uniquement pour la saison culturelle 2026/2027 qui s'étend d'octobre 2026 à juin 2027.

3. Dédommagement des documents – Médiathèque municipale

Catégories	Tarifs
Cat. 1 : revues	4 €
Cat. 2 : livre de poche et format équivalent, revue bimestrielle ou avec CD	7 €
Cat. 3 : album jeunesse/ado, manga jeunesse/ado	12 €
Cat. 4 : BD adulte, guide de voyage	16 €
Cat. 5 : roman, roman graphique, essai, documentaire, CD	20 €
Cat. 6 : DVD, document avec 1 ou 2 DVD, document avec 1 ou 2 CD	35 €
Cat. 7 : document avec 3 CD ou DVD et plus, livre d'art, catalogue d'exposition, livres	50 €

Ces tarifs restent inchangés.

4. Documents mis en vente lors des braderies – Médiathèque municipale

Typologie de documents	Tarifs
Album jeunesse/ado	1 €
Roman pour tous les âges	1 €
BD pour tous les âges	1 €
Documentaires	1 € / 2 € (selon format)
Livres d'art, beaux livres	4 €
CD musical, livre audio	1 € (4€ pour les coffrets dès 4 CD et plus)
Revue, magazines	0,50 €

Ces tarifs restent inchangés.

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** au 1^{er} octobre 2026 les nouveaux tarifs de la Médiathèque Municipale et des tarifs de la billetterie des spectacles
- **PRECISE** que les tarifs des billets vendus via la billetterie en ligne seront identiques à ceux pratiqués dans les autres canaux de vente

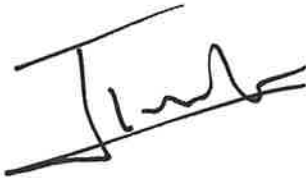
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance

Justin DUBOIS



Le Maire de Lambesc,

Philippe RAZEYRE



MAIRE DE LAMBESC
R. du Rh.